

Luxembourg, le 27 janvier 2010



Lettre circulaire 10/3 du Commissariat aux Assurances concernant la transmission de données individuelles nominatives au STATEC

Dans le cadre de sa mission d'établissement des statistiques nationales et communautaires le STATEC a besoin des données recueillies par le Commissariat aux Assurances auprès les entreprises d'assurances, de réassurance et des fonds de pension dans sa fonction d'autorité de contrôle prudentiel du secteur des assurances et réassurances.

A partir de l'année 2010, le STATEC devra produire les comptes financiers des sociétés d'assurances et de réassurance. L'établissement des statistiques communautaires concernant le secteur des assurances est en particulier déterminé par les règlements suivants :

- Règlement (CE) n° 295/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises
- Règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté (SEC).
- Orientation ECB/2002/7 amendée par les orientations ECB/2005/13 et ECB/2006/6 relatives à l'établissement et la transmission des comptes financiers sectoriels trimestriels.

Afin d'éviter une enquête supplémentaire par le STATEC auprès des entreprises d'assurances, de réassurance et des fonds de pension et d'assurer le respect du secret professionnel auquel est tenu le Commissariat, le Ministre s'est déclaré d'accord à procéder à la transmission de ces données au STATEC sous réserve d'obtenir l'accord individuel de chaque entreprise.

Le STATEC est soumis au secret statistique de par sa loi organique et des renseignements individuels ne pourront en aucun cas être divulgués.

Sauf avis contraire de votre part avant le 15 février 2010 les données nominatives du reporting annuel ainsi que les données nominatives des états trimestriels de votre entreprise seront automatiquement transmis par le Commissariat au STATEC. A défaut de votre accord vous êtes tenus de transmettre directement ces données au STATEC.

Pour le Comité de Direction,
Le Directeur,

Victor Rod